

Eléments financiers

Commission permanente
du 05/12/2022

N° 47320

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°27437	APAE : 2020-SENSF006-1 ENS - LABELLISATION ENS		
Imputation	65-738-6568-0-P433 Autres participations		
Montant de l'APAE	131 871,31 €	Montant proposé ce jour	227 €
Affectation d'AP/AE n°27435	APAE : 2020-SENSI013-2 ENS - LABELLISATION ENS		
Imputation	204-738-204142-0-P433 Bâtiments et installations(I)		
Montant de l'APAE	86 082,54 €	Montant proposé ce jour	81 674,74 €
Affectation d'AP/AE n°27437	APAE : 2020-SENSF006-1 ENS - LABELLISATION ENS		
Imputation	65-738-6568-0-P433 Autres participations		
Montant de l'APAE	131 871,31 €	Montant proposé ce jour	6 857,50 €
Affectation d'AP/AE n°27435	APAE : 2020-SENSI013-1 ENS - LABELLISATION ENS		
Imputation	204-738-204141-0-P433 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	230 917,46 €	Montant proposé ce jour	33 196,25 €
TOTAL			121 955,49 €

Collectivités	Nom sites ENS labellisés	Nature de l'opération	Coûts global de l'opération (HT)	% Participation prévu par l'Assemblée	Subvention investissement	Subvention fonctionnement	RMQ
Commune de Montgermont	Prairie de l'Olivet 2022	Convention LPO - études	2 665,00	50%	1 332,50		
Commune de Montgermont	Prairie de l'Olivet 2022	Travaux restauration mare	6 489,00	40%	2 595,60		
Commune de Montgermont	Prairie de l'Olivet 2022	Eco-pâturage	567,50	40%		227	
Commune de Muel	Buttes de la Hautière 2022	Acquisitions foncières	1 848,00	70%	1 293,60		
Commune de Teillay	St Eustache 2022	Etude bota Ouest Am'+ convention LPO	12 780,00	50%	6 390,00		
Commune de Bédée	Bédée - Blavon 2022	Etude Dervenn+ ONF	26 450,00	50%	13 225,00		
Bretagne Portes de Loire Commune	Tertre Gris 2022	Travaux restauration + amgt + panneaux	16 132,59	40%	6 453,04		
Commune de Médréac	Médréac - Bois Gesbert	Etudes préalables plan gestion	13 715,00	50%	6 857,50		
Commune de Dol-de-Bretagne	Comcom BMSM - Vallée Guyoult	Etude plan gestion	13 012,50	50%	6 506,25		
CC BMSM	Comcom BMSM - Vallée Riskopp	Etudes faune flore	14 150,00	50%	7 075,00		
Commune de Le Rheu	Bois de la Motte	Acquisitions foncières	102 000,00	70%	70 000,00		
		TOTAL	209 809,59		121 728,49	227	



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le 27 OCT. 2022

ID : 035-213502404-20221024-2022083_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-083

Le lundi 24 octobre 2022 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'Orme Robin à Moigné, sous la présidence de Mme Chantal PÉTARD-VOISIN, Maire.

Présents : Mme PÉTARD-VOISIN, M. LESNÉ, M. MANGELINCK, Mme YVET, M. BRÉMOND, M. GILBERT, Mme LE FORT-PILLARD, M. PITON, M. LE GALL, Mme BRETON, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LAIZÉ, Mme MELOU, Mme MACIÉ, Mme TEYSSIER, M. DENIS, M. AIMARD, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. GÉRARD, Mme DEPRÉAUX, et M. ARS.

Excusés : Mme PITOIS (pouvoir à M. LESNÉ), Mme TEBESSI (pouvoir à Mme LE FORT-PILLARD), M. CHENUT (pouvoir à Mme PÉTARD-VOISIN), M. BOULOUX (pouvoir à M. MANGELINCK) et M. BERTHO (pouvoir à M. L'HOSTIS).

M. Hugo DENIS a été élu secrétaire.

Date de convocation : 18.10.2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : BOIS DE LA MOTTE - ACQUISITION AUPRÈS DE L'ÉTAT DE LA PARCELLE ZM 182

Rapporteur : M. MANGELINCK

L'État envisage de céder une parcelle dont il est propriétaire, sise au lieu-dit Méjussaume et dénommée le Bois de la Motte. Cette parcelle est cadastrée sous la référence ZM 182 et d'une superficie de 20ha29a60ca.

En application des articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'urbanisme qui accordent aux communes et aux établissements publics d'intérêt intercommunal (EPCI) une priorité d'acquisition sur les projets de cession d'un bien de l'État, la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de priorité, à compter du 14 septembre 2022, lequel devra être formalisé par une délibération du Conseil Municipal.

La valeur domaniale a été établie par le service des Domaines à 101 480 €uros HT, hors charges, hors frais d'actes et hors couts éventuels de dépollution.

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'urbanisme,

Vu l'avis favorable de la commission Transition Ecologique et Urbanisme du 06 octobre 2022

Considérant l'intérêt général d'acquérir le bois de la Motte afin de le mettre à disposition des habitants du territoire,

Considérant que la Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine a fixé la valeur domaniale du bois de la Motte à 101 480 €uros HT,

Considérant que la Commune a un délai de deux mois à compter du 14 septembre 2022 pour exercer son droit de priorité

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée sous la référence ZM 182, sise au lieu-dit Méjussaume dénommée le Bois de la Motte et d'une superficie de 20ha29a6, pour un montant de 101 480 €uros HT, hors charges, hors frais d'actes et hors couts éventuels de dépollution,
- désigne l'étude Not'Ouest pour la rédaction de l'acte notarié,
- autorise Madame la Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

La Maire



Hugo DENIS



Chantal PÉTARD-VOISIN



Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Affiché le **27 OCT. 2022**
ID : 035-213502404-20221024-2022084_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-084

Le lundi 24 octobre 2022 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'Orme Robin à Moigné, sous la présidence de Mme Chantal PÉTARD-VOISIN, Maire.

Présents : Mme PÉTARD-VOISIN, M. LESNÉ, M. MANGELINCK, Mme YVET, M. BRÉMOND, M. GILBERT, Mme LE FORT-PILLARD, M. PITON, M. LE GALL, Mme BRETON, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LAIZÉ, Mme MELOU, Mme MACIÉ, Mme TEYSSIER, M. DENIS, M. AIMARD, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. GÉRARD, Mme DEPRÉAUX, et M. ARS.

Excusés : Mme PITOIS (pouvoir à M. LESNÉ), Mme TEBESSI (pouvoir à Mme LE FORT-PILLARD), M. CHENUT (pouvoir à Mme PÉTARD-VOISIN), M. BOULOUX (pouvoir à M. MANGELINCK) et M. BERTHO (pouvoir à M. L'HOSTIS).

M. Hugo DENIS a été élu secrétaire.

Date de convocation : 18.10.2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 28

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : BOIS DE LA MOTTE - LABELLISATION DU SITE EN ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)

Rapporteur : M. LAIZÉ

Le projet de mandature du Conseil Départemental prévoit que chaque Breillien puisse accéder à un espace naturel préservé à moins de 20 minutes en voiture (depuis son domicile). Par délibération en date du 29 juin 2017, le Département a souhaité développer plusieurs modes d'interventions pour répondre à cet engagement, parmi lesquels la labellisation de sites en Espace Naturel Sensible (ENS), en partenariat avec les collectivités locales.

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le Département a étendu le dispositif de labellisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) avec pour objectif de labelliser trois sites à l'échelle de chacun des pays du territoire dans un délai de trois ans.

Afin de sélectionner les projets à labelliser, le Département a établi une grille de 20 critères organisés en trois grands axes prioritaires :

- la stratégie d'intervention du demandeur,
- les qualités écologiques, paysagères, géologique du site,
- l'accueil du public et l'éducation à l'environnement.

Le dispositif d'attribution des aides financières aux sites labellisés Espace Naturel Sensible (ENS) permet de financer les acquisitions foncières à hauteur de 70 % du montant HT (avec un plafond à 70 000 €), les études à hauteur de 50% du montant HT (avec un plafond à 20 000 €) et la réalisation de travaux à hauteur de 40% du montant HT (avec un plafond à 50 000 €).

La commune souhaite demander au Département de signer une convention de labellisation en ENS pour le site du Bois de la Motte (parcelles ZM 179, 180, 179 et 182).

Vu la loi n°85-729 du 18 juillet 1985 qui confie la compétence « Espaces Naturels Sensibles » aux Départements, modifiée par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment sa troisième partie relative au Département,
Vu les articles L.113-8 à L.113-14 et R.113-15 à R.113-18 relatifs à la compétence « Espaces Naturels Sensibles » du Code de l'urbanisme,
Vu les délibérations de l'Assemblée Départementale d'Ille-et-Vilaine en dates des 18 décembre 2009 et 17 juin 2017 approuvant puis révisant le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS),
Vu la délibération du 20 juin 2019 de l'Assemblée Départementale d'Ille-et-Vilaine approuvant la convention-type de labellisation ENS,
Vu la délibération du 24 septembre 2020 de l'Assemblée Départementale d'Ille-et-Vilaine concernant le plan d'actions pluriannuel de la politique biodiversité et paysages,
Vu l'avis favorable de la Commission Transition Ecologique et Urbanisme du 06 octobre 2022

Considérant que le Bois de la Motte répond aux critères de labellisation par son intérêt écologique et paysager, son état de conservation, sa situation géographique et son ouverture au public,

Considérant que la commune s'engage à respecter la charte des Espaces Naturels Sensibles, à développer la connaissance de ce patrimoine naturel, à restaurer et à gérer qualitativement le site ainsi qu'à accueillir le public dans une perspective de sensibilisation,

Considérant que le Département s'engage à soutenir la commune dans ses démarches foncières, ses études, ses actions de gestion du site et ses actions de valorisation du site auprès du public

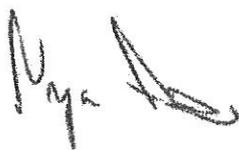
Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité (*M. CHENUT ne prenant pas part au vote*) :

- d'approuver la demande de labellisation en Espace Naturel Sensible (ENS) auprès du Département d'Ille-et-Vilaine pour le Bois de la Motte,
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de labellisation,
- d'autoriser Madame la Maire à déposer toute demande de subvention.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

La Maire



Hugo DENIS



Chantal PÉTARD-VOISIN

CEN00213-CP 05/12/22-LABELLISATION ENS - SUBVENTIONS ACTIONS PRESERVATION SITES

Commission permanente

Date du vote : 05-12-2022

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

IPE00219	22 - I - COMMUNE DE MONTGERMONT - LABELLISATION ENS PRAIRIES D'OLIVET
IPE00220	22 - F - COMMUNE DE MONTGERMONT - LABELLISATION ENS PRAIRIES D'OLIVET
IPE00221	22 - I - COMMUNE DE TEILLAY - LABELLISATION ENS ETANGS ET BOIS DE LA CHAPELLE SAINT-EUSTACHE
IPE00222	22 - I - COMMUNE DE BEDEE - LABELLISATION ENS SENTIER DU BLAVON
IPE00223	22 - I - LABELLISATION ENS - SITE "VALLEE DU GUYOULT" DOL DE BRETAGNE
IPE00224	22 - I - COMMUNE DE MUEL - LABELLISATION ENS BUTTES DE LA HAUTIERE
IPE00225	22 - I - LABELLISATION ENS - SITE "VALLEE DU RISKOPP" - CC PAYS DE DOL ET BAIE DU MONT SAINT MICHEL
IPE00228	22 - I - LABELLISATION ENS - AIDE POUR ACQUISITION SITE DU BOIS DE LA MOTTE - LE RHEU
IPE00231	22-I-LABELLISATION ENS-SITE TERTRE GRIS-BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
IPE00232	2022 - F- LABELLISATION ENS - SITE DU "BOIS GESBERT" MEDREAC

Observation :

Nombre de dossiers 10

ENVIRONNEMENT - Fonctionnement

IMPUTATION : 2020 SENSF006 1 65 738 6568 0 P433

PROJET :

Nature de la subvention :

 MEDREAC 2022 MAIRIE Place de la Mairie 35360 MEDREAC COM35171 - D3535171 - IPE00232									
Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2021	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Medreac	<u>Mandataire</u> - Medreac	financement des études préalables au plan de gestion simplifié sur le site du "Bois Gesbert" à Médréac dans le cadre du dispositif de labellisation des Espaces Naturels Sensibles			€	FORFAITAIRE	6 857,50 €	6 857,50 €	
 MONTGERMONT 2022 MAIRIE Place Jane Beusnel 35760 MONTGERMONT COM35189 - D3535189 - IPE00220									
Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2021	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Montgermont		subvention de fonctionnement dans le cadre de la labellisation de l'espace naturel sensible des Prairies d'Olivet au titre de l'année 2022	FON : 5 791 €		€	FORFAITAIRE	227,00 €	227,00 €	

Total pour l'imputation : 2020 SENSF006 1 65 738 6568 0 P433

		7 084,50 €	7 084,50 €	
--	--	-------------------	-------------------	--

ENVIRONNEMENT - Investissement

IMPUTATION : 2020 SENSI013 1 204 738 204141 0 P433

PROJET :

Nature de la subvention :

 BEDEE 2022 MAIRIE 2 rue de Rennes 35137 BEDEE COM35023 - D3535023 - IPE00222									
Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2021	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bedee		financement d'études écologiques pour le site "sentier du Blavon"	INV : 70 000 €		€	FORFAITAIRE	13 225,00 €	13 225,00 €	
 CC DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL 2022 17 rue de la Rouelle - PA Les Rolandières 35120 DOL DE BRETAGNE SIC00335 - D35119007 - IPE00225									
Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2021	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cc du pays de dol et de la baie du mont saint michel	<u>Mandataire</u> - Cc du pays de dol et de la baie du mont saint michel	financement d'études écologiques pour le site "Vallée du Riskopp" sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel, dans le cadre du dispositif de labellisation des Espaces Naturels Sensibles	FON : 80 870 € INV : 16 287 €		€	FORFAITAIRE	7 075,00 €	7 075,00 €	
 DOL DE BRETAGNE 2022 HOTEL DE VILLE 1 Grande rue des Stuart 35120 DOL DE BRETAGNE COM35095 - D3535095 - IPE00223									
Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2021	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Dol de bretagne	<u>Mandataire</u> - Dol de bretagne	financement d'études écologiques pour le site "Vallée du Guyoult" à Dol de Bretagne dans le cadre du dispositif de labellisation des Espaces Naturels Sensibles			€	FORFAITAIRE	6 506,25 €	6 506,25 €	
 TEILLAY 2022 MAIRIE PLACIS DE BUSSY CHARDONNEY 35620 TEILLAY COM35332 - D3535332 - IPE00221									
Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2021	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Teillay		financement d'études écologiques			€	FORFAITAIRE	6 390,00 €	6 390,00 €	

 TEILLAY 2022 MAIRIE PLACIS DE BUSSY CHARDONNEY 35620 TEILLAY COM35332 - D3535332 - IPE00221									
Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2021	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		pour le site "Etangs et bois de la Chapelle Saint-Eustache"							

Total pour l'imputation : 2020 SENSI013 1 204 738 204141 0 P433

		33 196,25 €	33 196,25 €	
--	--	-------------	-------------	--

IMPUTATION : 2020 SENSI013 2 204 738 204142 0 P433

PROJET :

Nature de la subvention :

 CC BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE 2022 2, allée de l'Ille 35470 BAIN DE BRETAGNE SIC00333 - D35119010 - IPE00231									
Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2021	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cc bretagne porte de loire communaute	<u>Mandataire</u> - Cc bretagne porte de loire communaute	financement de travaux d'aménagement pour le site du "Tertre gris", dans le cadre du dispositif de labellisation des Espaces Naturels Sensibles	FON : 72 232 €		€	FORFAITAIRE	6 453,04 €	6 453,04 €	
 MONTGERMONT 2022 MAIRIE Place Jane Beusnel 35760 MONTGERMONT COM35189 - D3535189 - IPE00219									
Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2021	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Montgermont		financement des études et travaux lancés en 2022 pour le site "Pairies d'Olivet"	FON : 5 791 €		€	FORFAITAIRE	3 928,10 €	3 928,10 €	
 MUEL 2022 MAIRIE 13 rue de Brocéliande 35290 MUEL COM35201 - D3535201 - IPE00224									
Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2021	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Muel		financement de l'acquisition d'une parcelle sur le site "Butte de la Hautière"			€	FORFAITAIRE	1 293,60 €	1 293,60 €	



RHEU (LE)

2022

MAIRIE Place de la Mairie 35650 LE RHEU

COM35240 - D3535240 - IPE00228

Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2021	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rheu (le)	<u>Mandataire</u> - Rheu (le)	aide pour l'acquisition par la commune de Le Rheu de l'espace naturel du Bois de la Motte, dans le cadre du dispositif de labellisation des Espaces Naturels Sensibles			€	FORFAITAIRE	70 000,00 €	70 000,00 €	

Total pour l'imputation : 2020 SENSI013 2 204 738 204142 0 P433

		81 674,74 €	81 674,74 €	
--	--	--------------------	--------------------	--

Total général :

		121 955,49 €	121 955,49 €	
--	--	---------------------	---------------------	--